



Infolettre n°14 – 27.01.2021

Cette semaine, je souhaite insister sur deux mots : transparence et équité. Ou alors, deux autres : franchise et justice.

Transparence (et franchise) : c'est uniquement comme cela que nous devons expliquer la stratégie de vaccination contre la COVID. Nous mettons sur la table l'ensemble de nos contraintes, sans en nier aucune : des vaccins efficaces mais dont le transport est très complexe. Des livraisons qui s'accroissent mais sont très en dessous de la demande de nos concitoyens. Et une nécessité absolue, celle de réaliser systématiquement la deuxième injection avant 4 semaines. Oui, il faut faire avec ces contraintes et chaque francilien a le droit de les connaître.

Quelques chiffres sur 2021

70
interventions réalisées
1 763
personnes rencontrées
2 305
masques distribués
751
flyers distribués

Équité (ou justice). Nous avons choisi non pas la course, la concurrence, mais une priorité absolue, celle de protéger les personnes les plus fragiles, les plus âgées, en institutions. Celles qui ont été lourdement frappées par l'épidémie et le seront si une nouvelle vague arrive. Cette priorisation, c'est l'anti-bureaucratie : c'est la volonté républicaine de prendre soin, d'abord, des plus faibles. Oui, il faut tenir cette ligne solidaire, ne jamais s'en écarter.

Et c'est avec ces deux repères que nous nous adressons à vous. Dans les semaines puis les mois à venir, de nouvelles modalités de vaccination vont permettre de protéger de très nombreuses personnes. Le dire, c'est pouvoir rassurer nos voisins, avec franchise, avec transparence : ils seront, chacun à leur tour, vaccinés, et nul ne sera abandonné à lui-même. Mais l'équité et la justice, ce ne sont pas que des principes : ce sont aussi des combats très concrets. Et dans cette phase où le vaccin va devenir plus accessible, il faudra accompagner beaucoup de monde, ne jamais laisser s'installer une prime au mieux armé. Il faudra aider nos concitoyen-ne-s moins habiles avec les systèmes de rendez-vous, celles et ceux qui considèrent que la prévention ce n'est pas pour eux, celles et ceux que leurs conditions de vie usent, celles et ceux qui, trop souvent, doivent renoncer.

C'est notre responsabilité, dès maintenant.

Luc Ginot,

Directeur de la Santé Publique

Un nouvel élan pour le plan d'action « Covid STOP ensemble »

La programmation 2021 de « Covid Stop Ensemble » se situe dans la continuité de son lancement en août 2020, mais s'adapte à la persistance de l'épidémie et aux solutions gouvernementales pour la combattre. Son ambition principale : accroître nos modes d'intervention partagés pour freiner la propagation du virus et agir sur l'aggravation des inégalités sociales de santé.

Pour mettre en œuvre ce double objectif, l'Agence a besoin de renforcer ses liens avec les acteurs locaux et régionaux déjà impliqués dans l'espace public, les associations implantées dans les quartiers prioritaires, les collectivités locales qui jouent un rôle de levier très important sur leur territoire.

Ce nouveau plan d'action, qui sera prochainement discuté avec les partenaires, présente des objectifs prioritaires pour les mois à venir :

- **Renforcer l'appropriation communautaire et collective** par la sensibilisation et l'information permettant de mieux comprendre et mettre en œuvre les mesures de prévention (gestes barrières, dépistage, vaccination).
- **Promouvoir et améliorer la santé mentale des populations impactées par la pandémie**, notamment les jeunes en souffrance psychique et les personnes isolées.
- **Développer des démarches globales de prévention** en direction des populations confrontées à de multiples difficultés (accès aux soins, précarité alimentaire, logement; ...).
- **Renforcer l'offre de formation des professionnels et bénévoles** en l'adaptant à l'évolution de l'épidémie.
- **Faciliter l'accès à l'information sur la Covid-19, aux habitants/citoyens des quartiers populaires**, au plus près de leur lieu de vie, et les accompagner à être acteurs de leur santé.

Le déploiement des médiateurs de lutte anti-COVID

Un [arrêté du 24 décembre 2020](#) instaure la profession de « médiateur de lutte anti-Covid-19 » pour renforcer la stratégie Tester-Alerte-Protéger en déployant une offre de dépistage au plus près des lieux de vie, de travail et d'études. Ce dispositif permettra aux acteurs de terrain de l'ensemble du territoire d'organiser directement des opérations de dépistage et de prévention contre la Covid-19 grâce à des personnes volontaires spécifiquement formées (grâce aux deux modules de formation « tester et sensibiliser » et « contact tracing »).

Ces médiateurs peuvent exercer dans les structures publiques ou privées (entreprises, établissements d'enseignement, collectivités territoriales) pour assurer la protection de leurs salariés ou du public accueilli. Ils concourent, sous la responsabilité d'un professionnel de santé, aux actions de prévention et de limitation des conséquences de l'épidémie de Covid-19, notamment le risque infectieux lié à la transmission du virus :

- Le prélèvement, l'analyse et la communication du résultat des tests rapides antigéniques nasopharyngés pour la détection du SARS-Cov 2 ;
- La délivrance de messages de sensibilisation individuelle (mesures de prévention sur les gestes barrières, conduite à tenir en fonction des résultats du test, information sur l'accompagnement sanitaire et social dont les personnes sont susceptibles de bénéficier, méthodes d'identification des contacts des personnes infectées) ;
- La collecte des informations relatives aux contacts des personnes infectées, l'enregistrement des données permettant leur identification et celle des personnes présentant un risque d'infection.

Retrouvez toutes les informations sur le [dispositif des médiateurs de lutte anti-Covid](#) sur le site de l'ARS.

Focus sur vos interventions : dans les Hauts-de-Seine



Villeneuve Animation Vie Urbaine Et Prévention Spécialisée (VAVUPS) est une association de prévention basée à Villeneuve-la-Garenne (92). Elle revient ici sur son activité en direction des jeunes depuis octobre 2020, date de son entrée dans le dispositif :

« Nous avons mis en place des actions de terrain les mercredis et samedis en après-midi et soirée pour aller vers les jeunes de 11 à 25 ans et leurs familles afin de les sensibiliser aux gestes barrières. Ces échanges sont facilités par des liens de qualité avec nos accompagnements éducatifs et l'antériorité de l'association qui œuvre depuis 42 ans sur le territoire. Nos éducateurs de rue ont en outre bénéficié d'une journée de formation avec le CODES 93 dans le cadre de notre partenariat avec l'ARS afin de diffuser des informations validées.

Ce travail de dialogue et de médiation a permis de diffuser plus largement des informations préventives, de faire face aux attitudes réfractaires et de déconstruire des théories qui remettaient en cause l'existence du virus.

Cette année nous allons poursuivre ces échanges avec les jeunes dans les quartiers prioritaires. Nous aimerions pouvoir acquérir de nouveaux supports de communication pour la sensibilisation aux gestes barrières et conséquences de la Covid-19, sous forme de flyers qui est un support pratique à distribuer à ce public ».

Boite à outils

La vaccination anti-Covid-19 est, depuis le 18 janvier, ouverte aux personnes âgées de plus de 75 ans et celles, quel que soit leur âge, présentant [une des pathologies conduisant à un très haut risque de forme grave de la maladie](#).

Il est nécessaire de prendre rendez-vous pour se faire vacciner contre la Covid-19. La liste des centres de vaccination et leurs moyens de contacts sont disponibles sur [le site sante.fr](#). Il est aussi possible d'appeler le **0 800 009 110** (service et appel gratuits).

Site de l'OMS : [Vaccins et vaccination : Qu'est-ce que la vaccination ?](#)

[Accès au calendrier 2021 du CODES 93](#) - Sessions de formation sur la Covid-19.

Les infolettres de l'ARS sont également disponibles sur le [site de PromoSanté Ile-de-France](#).

Expériences sur les réseaux sociaux : vous avez des projets de prévention, des groupes d'habitants sur WhatsApp, Facebook, Instagram... dans votre quartier, votre association... parlez-nous en !

Contact : ars-idf-actions-prevention@ars.sante.fr